



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 229-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.304

Déposée le : 12.09.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : von Arx (Spiegel b. Bern, PVL) (porte-parole)
Esseiva (Bern, PLR)
Eigenmann (Bern, Le Centre)
Aebischer (Guggisberg, UDC)
de Meuron (Thun, Les VERT-E-S)
Leuenberger (Uettligen, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Chancellerie d'État
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Une plateforme électorale numérique pour le canton de Berne

Le Conseil-exécutif crée une plateforme numérique sur laquelle ou par le biais de laquelle tous les partis et groupes d'électrices et d'électeurs peuvent mettre à la disposition de l'électorat des informations sur leurs candidates et candidats qui se présentent pour être élus au Grand Conseil, au Conseil-exécutif, pour être membres bernois du Conseil national ou membres bernois du Conseil des États, ainsi que sur leurs programmes électoraux. L'idée est que cette tâche soit accomplie dans le cadre des ressources en personnel existantes.

Développement :

Avec la numérisation, les habitudes de la population changent et les attentes vis-à-vis du canton et de ses services évoluent également, notamment en ce qui concerne le domaine des votations et des élections. Lorsqu'une élection ou une votation cantonale a lieu, les électrices et électeurs reçoivent bien souvent des informations très volumineuses sur le contenu de la votation ou sur les personnes en lice et les programmes électoraux. Ces informations sont produites non seulement par l'État, mais aussi par les partis et sont expédiées sur papier aux électrices et électeurs par le canton ou les communes.

L'envoi sur papier ne correspond plus aux habitudes de lecture d'une partie croissante de la population. Il nécessite d'énormes quantités de papier et entraîne des frais d'expédition élevés. C'est pourquoi il faut faire en sorte, à plus ou moins long terme, de mettre à la disposition de l'électorat, les informations relatives aux votations et aux élections sous forme numérique. Lors du débat sur l'affaire « Renonciation volontaire à l'envoi physique des informations relatives aux

élections et aux votations » (2024.STA.320), le Grand Conseil s'est montré ouvert à un changement de système par étapes.

La première étape consiste à créer une offre numérique adéquate. C'est d'ailleurs une condition préalable à ce vœu, soutenu en principe par le Grand Conseil, de renoncer volontairement à l'envoi physique des informations relatives aux élections et aux votations. Les informations sur les votations cantonales sont déjà mises à disposition par le canton sous forme numérique.

La situation est différente pour les informations relatives aux élections. S'il est vrai que de nombreux partis publient certaines informations sur Internet, la recherche des informations relatives aux élections est laborieuse pour les électrices et électeurs. Il n'existe pas encore de plateforme cantonale centrale sur laquelle ou par le biais de laquelle les citoyennes et citoyens pourraient accéder aux informations électorales numériques de tous les partis et groupes d'électrices et d'électeurs.

Lors du débat sur l'affaire 2024.STA.320, le chancelier a indiqué avoir pris bonne note du vœu qu'une telle plateforme soit mise en place, mais que celle-ci ne pourra guère voir le jour sans mandat parlementaire explicite, raison pour laquelle la présente motion en donne le mandat. Ce dernier laisse une importante marge de manœuvre quant à la conception de cette plateforme. Aussi est-il exigé que sa mise en œuvre ne dépasse pas le cadre des ressources en personnel existantes.

Destinataire
– Grand Conseil